

**LES MESURES SOUMISES AU DEBAT PUBLIC PAR L'ETAT
 compte tenu des enseignements des précédentes réunions publiques
 (6 juillet 2006)**

1/ LA MOBILITE SOUTENABLE
1-1/ Le progrès technologique
Les biocarburants, la biomasse, l'hydrogène
Les véhicules propres
1-2/ Actions sur la demande
La taxe carbone, les quotas d'émissions de CO ₂
Le changement des systèmes de production/consommation, relocalisation des activités, modification profonde des chaînes logistiques
L'aménagement du territoire : densification autour de noyaux desservis par les infrastructures..
L'urbanisme : assurer un meilleur équilibre du territoire entre lieux de vie, d'activités et de loisirs (coût du foncier, PLU, ...)
L'étalement des migrations touristiques
La priorité aux transports en commun en ville
La réduction des vitesses
Les réservations d'accès aux autoroutes
L'incitation au covoiturage et à l'autopartage
L'essor du télétravail
2/ LE REPORT MODAL
2-1/ Amélioration du fluvial et du maritime
Gestion et exploitation des infrastructures fluviales
Navettes fluviales conteneurs et autoroutes de la mer
Liaison Rhône-Saône
2-2/ Amélioration du ferroviaire
Gestion et exploitation des infrastructures ferroviaires
Progrès technologique ferroviaire et information/organisation
Intensification de l'offre TGV et TER
Fret ferroviaire et augmentation de la longueur des trains
Développement du transport combiné rail-route
Mise en place de l'autoroute ferroviaire
Franchissements alpin et pyrénéen
LGV Montpellier - Perpignan

2-3/ Mesures réglementaires et fiscales concernant la route
Péages PL sur les routes nationales (RN)
Taxe carbone, quotas d'émissions CO ₂ et certificats verts
Péage urbain
2-4/ Report modal en site urbain
Priorité aux transports en commun en ville
3/ OPTIMISATION ET/OU AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES
3-1/ Exploitation des infrastructures routières
La régulation des vitesses
L'interdiction de doubler pour les PL
La régulation des accès à l'autoroute
La modulation des péages
L'information des usagers
3-2/ Développement des infrastructures routières
A7/A9 à 2 x (3+2 voies) sur certaines sections
A7/A9 à 2 x 4 voies
Autoroute en piémont de l'Ardèche et des Cévennes
Aménagement des routes nationales parallèles à A7 et A9